Paris Biotech Santé

REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP)
représentée par Christine LACONDE, Directrice Générale
13 avenue de la porte d'Italie
75013 PARIS

FACTURE n° : 002/2026

Paris, le 7 janvier 2026

ANIMATION DU SITE PARIS SANTE COCHIN

REFERENCES ET PRESTATIONS	Prix
Références	
Vu la convention de service entre la RIVP et PARIS BIOTECH SANTE signée en date du 22 novembre 2017, et notamment,	
En application de l'article 13.8	
Première facture de l'exercice 2026	90 176,70
Rémunération perçue HT en 2025 : 180 353,40 € - 88 766,70 € (facture n°001/2025 réglée le 10/03/2025 correspondant au 1er acompte) - 91 586,70 € (facture n°042/2025 réglée le 31/12/2025 correspondant à la seconde facture 2025)	
Numéro de bon de commande 58-2026-233	
Prestations PARIS BIOTECH SANTE	
Prestations d'animation prévue à l'article 8 de la convention de service visée ci dessus et notamment le point 3 de l'annexe 1 et l'annexe 2	
Total H.T.	90 176,70
T.V.A. (20%)	18 035,34
Total TTC	**108 212,04**

Paiement à réception par virement

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

Paris Biotech Santé .Faculté de Médecine - Université Paris Cité
24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS - Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

IBAN : FR22 3000 2004 2600 0044 7091 L83
BIC : CRLYFRPP